

SEANCE du 11 AVRIL 2018.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil du Centre Communal d'Action Sociale en date du 14 Mars 2018.

L'an deux mille dix-huit, le onze avril le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lunaire, légalement convoqué le 3 avril 2018 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Claude ESNAULT**.

Etaient présents : MM. Claude ESNAULT, Franck BEAUFILS, Francis CHEVALIER, Fany DUFEIL, Claire HARDY, Marie Claude JOUANNARD, Arlette LENGLIN, Philippe LE BIHAN, Ludivine MARGELY, Martine POTIER, Martine ROHART et Kamel TALBI membres.

Pouvoirs :
Jean-Pierre BACHELIER à Franck BEAUFILS
Muriel CARUHEL à Ludivine MARGELY
Marie SIMON VARINS à Fany DUFEIL

Absents : Michel PENHOUËT et Sophie GUYON

Assistaient également à la séance Monsieur Loïc GANDON, Adjoint aux Finances et Madame Stéphanie GERNIGON, responsable du CCAS

Délibération N°11/2018

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2018.

Rapporteur : Claude ESNAULT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
- **Approuve**, à l'unanimité des présents lors de la dite séance, le procès-verbal du 14 mars 2018.

Délibération N°12/2018

CCAS : BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Claude ESNAULT

Après avoir rappelé les résultats de l'année 2017 et présenté les projets 2018 (voyages, repas, ...), le budget primitif 2018 ci-dessous est proposé pour le CCAS. Une section d'investissement est créée pour la première année :

- **Section de fonctionnement :**

| Dépenses par chapitres | | Recettes par chapitres | |
|---|--------------------|--|--------------------|
| 011 -Charges à caractère général | 45 920.00 € | 70 -Ventes de produits | 23 000.00 € |
| 012 -Charges de Personnel | 9 000.00 € | 74 -Dotations, subventions ... | 23 500.00 € |
| 065 -Autres charges de gestion courante | 5 465.48 € | 75 -Autres produits de gestion courante | 8 050.00 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 610.00 € | 77 - Produits exceptionnels | 2 000.00 € |
| | | 002 -Excédent reporté de 2017 | 4 445.48 € |
| Total : | 60 995.48 € | Total : | 60 995.48 € |

- **Section d'investissement**

| Dépenses par chapitres | | Recettes par chapitres | |
|---|-----------------|--|-----------------|
| 27 -Autres immobilisations financières | 610.00 € | 021 -Virement de la section de fonctionnement | 610.00 € |
| Total : | 610.00 € | Total : | 610.00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le budget primitif M14 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus,
- **PRECISE** que ce budget primitif intègre l'excédent de fonctionnement de 2017 à hauteur de 4 445.48 €,
- **PRECISE** que le budget primitif est voté au niveau du chapitre.

Délibération n°13/2018

SAAD : TARIFICATION DES SERVICES

Rapporteur : Claude ESNAULT

Monsieur le Vice-Président a rappelé le tarif des services ménagers pratiqué par le SAAD, soit 17.00 € de l'heure depuis le 1^{er} mai 2016.

Le SAAD de Saint-Lunaire est un Service prestataire d'Aide et d'Accompagnement à Domicile autorisé par le Département d'Ille et Vilaine et non tarifé par le Président du Département.

Par conséquent, en ce qui concerne la tarification des services, le SAAD doit se référer à l'arrêté du 22/12/2017 relatif au tarif des services d'aide et d'accompagnement à domicile non tarifé. Pour 2018, le taux de revalorisation pour les SAAD prestataires autorisés et non tarifés, intervenant auprès des PA ou PH, ne peut augmenter de plus de 1.9 % par rapport à l'année précédente, ce qui équivaut à une augmentation de 0.323 € de l'heure.

Par conséquent, il est proposé de fixer le tarif des services ménagers à 17.30 € à compter du 1/5/2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **FIXE** le tarif de la prise en charge à titre payant à 17.30 € à compter du 1^{er} mai 2018.

Délibération n°14/2018

SAAD : BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Claude ESNAULT

Après avoir rappelé les résultats de l'année 2017 et présenté le prévisionnel d'activité 2018, le budget primitif 2018 ci-dessous est proposé pour le SAAD :

- **Section d'exploitation :**

| Dépenses par groupe | | Recettes par groupe | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| I Charges afférentes à l'exploitation courante | 11 450.00 € | I Recettes afférentes à l'exploitation courante | 270 000.00 € |
| II Dépenses afférentes au personnel | 269 300.00 € | II Recettes affectées au Personnel | 3 000.00€ |
| III Dépenses afférentes à la structure | 2 822.08 € | III Produits financiers et non encaissables | 100.00 € |
| | | Résultat de Fonctionnement reporté | 10 472.08 € |
| TOTAL | 283 572.08 € | TOTAL | 283 572.08 € |

Pas de section d'investissement

Vu les articles L 123-8 et R 123-20 du Code de l'action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif M22 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus,
- **PRECISE** que ce budget primitif intègre le résultat de fonctionnement de 2016,
- **PRECISE** que le budget primitif est voté au niveau du groupe pour les dépenses et les recettes.

INFORMATIONS DIVERSES :

-
- Demande de bons alimentaires en urgence concernant Mme Angela LARIVAIN, stagiaire à compter du 15/3/2018 et cela pendant 6 mois à IFREMER à Dinard. Mme est hébergée chez l'habitant à Saint-Lunaire. Les membres du Conseil d'Administration ont décidé de lui octroyer 2 bons alimentaires de 50€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.